



Fédération Suisse des Psychologues
Madame Y. Adler et
Monsieur S. Wenger
Coprésidents de la FSP
Effingerstr.15
3008 Berne

Malters/ Luzern 3. Mai 2023

Concerne : demande pour la réintroduction de la position co-thérapie de couple et de famille, ainsi que celle des entretiens parentaux ou du système encadrant en absence du patient facturé, dans le TARPSY.

Mesdames, Messieurs,

Nous nous adressons à vous au nom des psychothérapeutes d'orientation systémique, ainsi que des psychothérapeutes d'enfants de la FSP. Nous avons constaté avec une grande inquiétude que les positions tarifaires pour la co-thérapie lors de thérapies de couple et de famille ainsi que les entretiens de parents ou du système encadrant en l'absence de l'enfant ou du patient facturé, ne figurent plus dans la structure tarifaire du TARPSY (contrairement au TARMED).

Ainsi la co-thérapie avec deux psychologues psychothérapeutes pour les thérapies de couple et de famille n'est plus facturable. Le travail avec les parents ou d'autres parties du système thérapeutique en l'absence du patient n'est, quant à lui, pas facturable au-delà du point tarifaire "prestations de coordination" (limité à 240 minutes par 90 jours. Par ailleurs, les indemnités de déplacement, la préparation et le suivi n'y sont pas prévus).

Pour les raisons qui suivent, nous vous demandons que ces positions tarifaires soient réintégrées dans la structure tarifaire définitive :

Co-thérapie pour couples et familles :

- L'approche systémique fait partie des approches psychothérapeutiques reconnues scientifiquement et faisant l'objet de plusieurs cursus de formation postgrade accrédités par l'OFSP. La co-thérapie fait partie du cadre de travail des psychothérapeutes d'orientation systémique depuis ses origines, en raison de sa pertinence et de son efficacité dans la prise en charge psychothérapeutique de couple et de famille. La co-thérapie est un outil indispensable pour pouvoir garder une vue globale de la complexité d'une situation familiale et créer une alliance thérapeutique avec tous ses membres, notamment en développant des alliances croisées (un thérapeute avec les parents, un autre avec les enfants). La métacommunication entre les deux thérapeutes (c'est-à-dire l'échange ouvert entre les thérapeutes sur le fonctionnement relationnel observé en séance et ceci devant la famille) a

un impact thérapeutique considérable. C'est un levier qui échappe à un seul thérapeute. Ne pas rembourser les co-thérapies de couples et de familles - alors que les thérapies de groupes le sont - remet en question une des spécificités essentielles de l'approche systémique et aura un impact important sur le travail des psychothérapeutes systémiciens et leur formation ainsi que sur leur patientèle.

- La co-thérapie est notamment particulièrement importante dans la prise en charge de situations conjugales et familiales complexes comme les troubles des conduites alimentaires, les troubles liés à l'utilisation de substances, la dépression et les conduites suicidaires, les troubles psychotiques, les conduites antisociales, la délinquance et diverses problématiques de l'enfance, les détresses conjugales et séparations à haute conflictualité. (Cf. Argumentaire systémique 2021 ci-joint).
- Ces situations familiales complexes engendrent des coûts très élevés pour les assurances puisque bien souvent, cela conduit à des hospitalisations ou à des demandes de prises en charge psychothérapeutiques individuelles de plusieurs membres d'une même famille. Une prise en charge psychothérapeutique familiale ou conjugale, conduite à deux thérapeutes, est bien souvent plus économique car ces séances sont moins fréquentes, prennent en soin plusieurs individus en même temps et permettent aux membres de la famille ou du couple d'avancer conjointement vers une vision plus apaisée des problématiques et d'obtenir ainsi une réduction plus rapide et plus efficace des symptômes.
- La co-thérapie est également indispensable dans l'encadrement de psychothérapeutes d'orientation systémique en formation. En effet, la thérapie de couple et de famille nécessite des compétences particulièrement exigeantes pour l'élaboration d'hypothèses de travail pertinentes et pour accéder à une posture thérapeutique adaptée à un setting impliquant plusieurs personnes. La co-thérapie, qu'elle soit pratiquée en duo avec un collègue expérimenté ou avec un dispositif de miroir sans tain, favorise grandement ces apprentissages et constitue un moyen pédagogique essentiel. Sa suppression nuirait de façon importante à une formation de qualité des futurs psychothérapeutes systémiciens.
- La co-thérapie fait partie des prestations remboursées dans le TARMED pour les psychiatres. Sa suppression dans le TARPSY constitue une discrimination entre psychologues et psychiatres et nuira gravement à l'employabilité des psychologues dans les institutions pratiquant la thérapie systémique, qu'ils soient en formation ou qu'ils aient leur titre fédéral de psychothérapeute.
- Sans la possibilité de facturer la co-thérapie, une grande partie des psychothérapeutes d'orientation systémique exerçant en privé ne seront plus en mesure d'accompagner les couples ou les familles présentant des problématiques complexes. Dès lors, les centres de consultations de thérapie de couple et de famille des services publics n'arriveront, à leur tour, plus à répondre à toutes les demandes qui leur seront adressées (c'est d'ailleurs déjà le cas actuellement).

Il nous semble encore important de rappeler ici qu'il n'existe aucune valorisation financière entre psychothérapie individuelle et thérapie de couples et des familles, bien que ces dernières soient nettement plus complexes et exigeantes que les thérapies individuelles. Dans ce contexte, l'adaptation du setting à la spécificité des entretiens impliquant plusieurs personnes qu'est la co-thérapie, représente un moyen d'incitation des psychothérapeutes d'orientation systémique à recevoir des couples et des familles. Sans remboursement de la co-thérapie, le système de soin helvétique risque de ne plus avoir une offre de thérapie de couple et de famille suffisante pour répondre aux besoins de sa population.

Travail avec les parents ou avec le système encadrant en l'absence de l'enfant ou du patient facturé :

- Dans le travail psychothérapeutique avec les enfants et adolescents ainsi qu'avec les adultes, la question se pose toujours de savoir comment obtenir le plus rapidement et le plus durablement possible un soulagement de la souffrance et de la symptomatologie. Il est parfois indiqué de ne pas mettre l'accent sur le travail direct avec la personne concernée mais de travailler plutôt avec les personnes de référence (parents, école, système d'aide). Le travail avec l'entourage est essentiel, surtout pour les enfants et les jeunes qui sont très dépendants de leur réseau familial et des autres personnes de référence ou les personnes du réseau d'aide. Quelquefois, la gestion de la maladie ou du trouble est un défi et la confrontation avec celle-ci représente une charge importante, voire néfaste, pour la personne concernée. Dans certaines situations, le patient ne peut pas participer activement à la discussion, voire la perturbe, en raison de son niveau de développement (jeune âge, retard dans le développement émotionnel ou social) ou d'un trouble du développement. Il existe aussi des situations dans lesquelles les entretiens doivent être menés en premier lieu avec les parents et/ou le réseau d'aide, parce qu'il s'agit de discussions, de décisions ou de communications importantes (comme par exemple le placement hors du foyer familial, un séjour en institution, l'ouverture d'une procédure de signalement à des instances de protection de l'enfant ou la mise en place d'un accompagnement familial socio-pédagogique, la prise en charge de séparations hautement conflictuelles etc.). Dans ces situations, il convient de protéger le, la patiente des conséquences négatives sur son état et développement ultérieurs.
- Pour le travail avec le système en l'absence du patient facturé seules 240 minutes de "prestation de coordination" sont actuellement disponibles pour 90 jours. Ni l'indemnité de déplacement (par exemple pour participer à des tables rondes à l'école), ni la préparation et le suivi du travail avec le réseau d'aide ne peuvent être facturés. Cette restriction extrême d'une partie très centrale du travail avec les enfants et les jeunes est pour nous incompréhensible et doit impérativement être modifiée.

Nous espérons avoir suffisamment illustré le fait que le travail avec des situations familiales, parentales et de couples complexes requiert la présence de deux psychothérapeutes. Nous espérons en outre qu'il ressort clairement de notre argumentaire que la co-thérapie améliore de manière décisive les chances de guérison et, par conséquent, la réduction de la durée de la thérapie ainsi que la diminution du risque de développement de comorbidités et de transmission transgénérationnelle des symptômes. Enfin, nous espérons que vous partagerez notre avis selon lequel le travail avec un système exige que les prestations en l'absence du patient désigné soient facturables, au-delà du point tarifaire "prestation de coordination" de 240 minutes en 90 jours.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons instamment d'inclure dans la nouvelle structure tarifaire TARPSY, par analogie au tarif TARMED, le point tarifaire de la co-thérapie pour le travail avec les familles et les couples, ainsi que le point tarifaire du travail avec les parents et le système, en l'absence du patient facturé.

Tout en vous remerciant par avance de relayer notre demande auprès des assurances dans vos négociations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Christine Nelevic Longoni
Psychothérapeute FSP
Président SISTEMICA

Pour la rédaction :

Suisse romande

Benoît Reverdin,
Psychologue psychothérapeute FSP

Francine Blanchard,
Psychologue psychothérapeute FSP

Katharina Auberjonois,
Médecin psychiatre FMH

Suisse allemand

Anna Beer, Systemis
Psychologue psychothérapeute FSP

Tessin

Donato Gerber, Stirps
Médecin psychiatre FMH

SISTEMICA, Fédération des Associations Systémiques Suisses/ Föderation Schweizerischer Systemischer Vereinigungen
Christine Nelevic Longoni, Psychothérapeute FSP

Avec le soutien/ Mit folgender Unterstützung

Associations professionnelles suisses de psychologie / Schweizerische Berufsverbände

SBAP, Schweizerischer Berufsverband für Angewandte Psychologie
SKJP Schweizerische Vereinigung für Kinder- und Jugendpsychologie

Les associations systémiques cantonales et régionales/Regionale und Kantonale Syst. Verbände:

SYSTEMIS pour la Suisse alémanique, co-présidentes : A. Beer et N. Wägli
STIRPS pour le Tessin et les Grisons, président : D. Gerber
AGTF Genève, présidence tournante et pour cette lettre : F. Blanchard
AVDITS Vaud, président : G. Delannoy
ANTF Neuchâtel, présidente : M. Mancuso
ASVALIS Valais, présidente : C. Birchler
AFRISTEF Fribourg, co-présidentes S. King et J. Corpataux

Association regionlae /Regionalverband

Verband der Innerschweizer Psychologinnen und Psychologen (VIPP), Präsidentin: Katja Erni

Les associations cantonales de psychologues/ Kantonale Psycholog:innen Verbände :

AVP, co-présidentes : Line-France Bataillard et David Bruno
APVs, présidente : Amelie Bonvin et Paul Weber
AGPsy, président : Loïc Deslarzes
ANPP, co-présidente : Caroline Bianchi et Gaetane D'onze
AFP, co-présidente : Saba Chopard et Stéphanie Buri
AJBFPP, présidente : Simone Montavon Vicario
ATP, présidente : Nicholas Sacchi
Verband Aargauer Psychologinnen und Psychologen (VAP), Präsidentin, Sara Michalik-Imfeld
Verband der Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten beider Basel (VPB), Präsident, Gassan Gradwohl
Verband der Solothurner Psychologinnen und Psychologen (VSP), Sylvie Mettraux André
Kantonalverband der Zürcher Psychologinnen und Psychologen (ZüPP), Co-Präsidium, Tiziana Perini & Bettina Schindler

Instituts de formation post-grade/ Ausbildungsinstitute :

Suisse romande

DAS en psychothérapie systémique, Université de Genève, faculté de médecine, directeur : Prof Guido Bondolfi

MAS en psychothérapie systémique, Université de Lausanne, responsable : Prof. Joëlle Darwiche

Plateforme Systémique Genevoise (PSGe), Genève, responsable : Benoît Reverdin

Centre de recherches familiales et systémiques (CERFASY), responsable : Daniel Stern

Instituts de formation continue :

Institut d'Etudes du Couple et de la Famille (IECF), Genève. Directrice : Ivaine Droz

Institut de la Famille Genève, présidente : Alexandra Spiess

Formation des Associations romandes et tessinoise des Psychologues (FARP), président : Carlos Iglesias

Suisse Allemande/ Deutschschweiz

IEF Institut für systemische Entwicklung und Fortbildung

Institut für Ökologisch-systemische Therapie

Institut für Kinder-, Jugendlichen- und Familientherapie Luzern

Meilener Institut Zürich

Schweizerischer Dachverband Multifamilienarbeit und -therapie

Wilob, Weiterbildungsinstitut für systemisch-lösungsorientierte Therapie und Beratung

ZHAW, Institut für Angewandte Psychologie

ZSB-Bern, Stiftung Systemische Therapie und Beratung

Les grandes institutions de Suisse Romande /Instituionen der Westschweiz:

Département de psychiatrie, HUG Genève. Responsable : Prof S. Kaiser

Le CHUV, Responsable des psychologues : J. Bigoni

Centres de consultation/ Beratungszentren

Deutschschweiz

Kurszentrum Aarau

Beratungsstellen der Reformierten Kirchen, Bern-Jura-Solothurn (Bereich Sozial-Diakonie)

Berner Fachhochschule, Soziale Arbeit

Fachhochschule Nordwestschweiz, Hochschule für Soziale Arbeit

Hochschule Soziale Arbeit Luzern HSLU

HotA Hometreatment Aargau GmbH

Suisse romande

Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales, Genève, président : Xavier Barde

Appartenances Genève, président : Ariel Sanzana

Appartenances Vaud, président : Vincent Barras

Pluriels, centre de consultations et d'études ethno-psychologiques pour migrants : Sarah Ait Ghezala-Rossier

Therapea, consultations familiales, conjugales et individuelles, Genève. Responsables : L. Bagnoud-Roth & C. Morier

As'trame Genève. Responsable : Alexandra Spiess

Adresse de contact pour cette lettre/ Kontaktadresse

SISTEMICA, Ch. Nelevic Longoni,

Psychotherapeutische Praxis

6102 Malters